

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION****Objet du marché :**

Fourniture de viandes fraîches de bovins du département de la Creuse.

Période : du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 août 2023

**Forme du marché :**

Marché passé en procédure adaptée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 à R 21238 du code de la commande publique.

**Siège du groupement de commande GAEC 23-ACENA:**

Lycée Jean FAVARD  
27 route de Courtille  
23000 GUERET

Le présent règlement de la consultation comprend 8 feuillets numérotés de 1 à 7

**ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur est le chef d'établissement du lycée Jean FAVARD, coordonnateur du groupement de commande GAEC23-ACENA. A compter de la date de notification du marché au(x) titulaire(s) soit à compter du 01/10/2022, chaque établissement adhérent au groupement de commandes est le pouvoir adjudicateur pour les commandes qui le concernent, telles que définies dans le recensement des besoins.

**ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché concerne la fourniture de viande fraîche conventionnelle de bovins, aux adhérents du groupement de commandes GAEC23-ACENA (liste jointe des adhérents en annexe 1, des besoins recensés en annexe 2, du bordereau des prix unitaires en annexe 3 et des renseignements techniques pratiques en annexe 4).

**ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### 3.a. : Procédure de la consultation

Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 à R 21238 du code de la commande publique.

Les prestations feront l'objet d'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence préalable des fournisseurs attributaires.

### 3.b : Décomposition en lots

Le présent marché est composé de 21 lots :

Lot 1-1 : secteur Guéret – viande bovine conventionnelle

Lot 1-2 : secteur Guéret – viande bovine agriculture biologique

Lot 1-3 : secteur Guéret – viande bœuf hachée fraîche

Lot 1-4 : secteur Guéret – viande bœuf hachée fraîche agriculture biologique

Lot 1-5 : secteur Guéret – viande de jeunes bovins

Lot 1-6 : secteur Guéret – viande de veau

Lot 2-1 : secteur Aubusson – viande bovine conventionnelle

Lot 2-2 : secteur Aubusson – viande bovine agriculture biologique

Lot 2-3 : secteur Aubusson – viande bœuf hachée fraîche

Lot 2-4 : secteur Aubusson – viande bœuf hachée fraîche agriculture biologique

Lot 2-5 : secteur Aubusson – viande de jeunes bovins

Lot 2-6 : secteur Aubusson – viande de veau

Lot 3-1 : secteur Bourgueuf – viande bovine conventionnelle

Lot 3-2 : secteur Bourgueuf – viande bovine agriculture biologique

Lot 3-3 : secteur Bourgueuf – viande bœuf hachée fraîche

Lot 3-4 : secteur Bourgueuf – viande bœuf hachée fraîche agriculture biologique

Lot 3-5 : secteur Bourgueuf – viande de jeunes bovins

Lot 3-6 : secteur Bourgueuf – viande de veau

Lot 4-1 : secteur Crocq – viande bovine conventionnelle

Lot 4-3 : secteur Crocq – viande bœuf hachée fraîche

Lot 4-6 : secteur Crocq – viande de veau

Chaque lot est attribué à un prestataire unique. **Chaque candidat peut proposer une offre pour un, plusieurs, voire la totalité des lots.**

Chaque candidat s'engage à fournir tous les établissements mentionnés pour lequel il aura fait une offre. La situation géographique des établissements, ainsi que le nombre de sites à livrer ne doit pas engendrer des défauts de livraisons ni de frais afférents au transport et à la quantité de commandes.

Toute offre incomplète sur un lot (ne comportant pas l'ensemble des articles du lot) sera refusée.

Il est rappelé que les offres conditionnelles sont interdites.

### 3.c : Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre dans les 90 jours qui suivent la date limite de dépôt des offres.

### 3.d : Durée du contrat

Le marché est d'une durée de 11 mois fermes à compter du 01/10/2022, soit jusqu'au 31/08/2023.

## ARTICLE 4 - CONTENU ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents de la consultation sont disponibles sur la plateforme de dématérialisation :

<https://mapa.aji-france.com/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Les soumissionnaires peuvent interroger le pouvoir adjudicateur dans la limite de 15 jours avant la date de remise des offres (délai de modification : 10 jours).

Le dossier de consultation comprend :

- Les actes d'engagement par lot (ATTRI1)
- le présent règlement à la consultation
- le cahier des clauses administratives et techniques particulières
- la liste des adhérents (annexe n°1)
- l'estimation annuelle de leurs besoins (annexe n°2)
- Le bordereau des prix à compléter (annexe n°3)
- Le planning des livraisons pour chaque adhérent (annexe 4)
- Le questionnaire relatif à la gestion des commandes et à l'organisation de l'entreprise et services rendus (annexe n°5)
- La fiche développement durable et circuits courts (annexe n°6-1 à 6-6).
- La liste des échantillons à fournir (annexe n°7)
- Les fiches techniques des viandes (annexe n°8-1 à 8-2)

## ARTICLE 5 - PRESENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres sont présentées en langue française.

L'unité monétaire est l'Euro. Le prix est exprimé avec deux décimales.

### 5.a : Conditions de remise

La transmission des documents par voie électronique est la seule procédure de transmission autorisée. Celle-ci est effectuée par le candidat sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://mapa.aji-france.com/>

Pour transmettre votre réponse électronique, il vous suffit de vous inscrire sur la plate-forme de marché

<https://mapa.aji-france.com/>

1. Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son n° SIRET
2. Le choix du mode de transmission est global et irréversible.
3. Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
4. La présentation des documents doit se faire par fichiers distincts pour les pièces de la candidature et de l'offre. Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.pdf/.xls
5. Enfin tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus à la charge du candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

**Dans tous les cas il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique et d'anticiper vos dépôts.**

Chaque transmission fera en effet l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

### **5.b : Le dossier de candidature**

Il devra comprendre tous les éléments de :

#### 1) candidature :

- la lettre de candidature (DC1)
- la déclaration du candidat (DC2) : dans la description des moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché en précisant la taille de l'entreprise, le nombre de salariés, les moyens de transport ainsi que les délais de livraison.
- la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé
- état annuel des certificats : dans un délai de 10 jours à compter de la demande de la personne responsable du marché, le candidat dont l'offre a été retenue a l'obligation de produire les certificats attestant qu'il satisfait à ses obligations sociales et fiscales

▲ *Si le candidat ne satisfait pas à cette demande, son offre est écartée au profit du candidat suivant dans le classement des offres.*

#### 2) offre :

- L'acte d'engagement signé (ATTRI 1) : un acte d'engagement par lot
- L(es) offre(s) de prix (annexe n°3)
- La formule de calcul des prix et trois exemples de calcul (*un exemple sur le premier article de chaque lot*). Les prix sont exprimés avec deux décimales.
- Le catalogue des produits disponibles au moment de la dépose de l'offre qui doit comprendre les lieux et sites d'élevage et/ou les origines
- Les fiches techniques pour chacun des produits proposés
- Le planning de livraison complété
- Le descriptif technique de l'entreprise ou de la structure soumissionnaire

- Un mémoire technique de l'entreprise ou de la structure soumissionnaire comprenant :
  - 1) Les moyens mobilisés, l'organisation et les démarches de qualité interne mises en place (annexe n° 5).
  - 2) Les modalités d'organisation et de performance en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture et au respect du bien-être animal (annexe n° 6)
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières signé en dernière page et paraphé

*\*Le pouvoir adjudicateur, engagé dans différentes démarches environnementales et de développement durable, souhaite respecter la traçabilité et la qualité des produits et recherche des fournisseurs ayant mis en place des démarches du même type sur leurs sources d'approvisionnement pour répondre aux objectifs figurant à l'article L.230-1 du code rural, les modes de culture ou d'élevage, le conditionnement ou le transport des marchandises.*

*Mais le bilan carbone relatif aux transports entre le grossiste et les adhérents ne rentre pas dans cette démarche en raison de la multiplicité des critères d'appréciation (nombre de tournées, âge moyen de la flotte, emplacement géographique des entrepôts et des plateformes...)*

Les renseignements correspondants figureront dans le mémoire justificatif joint à l'appui de l'offre.

Les variantes par lot ou par articles ne seront pas acceptées.

### **Entretien avec les soumissionnaires**

Les soumissionnaires pourront être invités à présenter devant les membres du bureau leur mémoire technique et à répondre à toutes les questions. Le nombre des intervenants est limité à deux par soumissionnaire.

Si un membre du bureau connaît personnellement un des représentants de l'entreprise soumissionnaire, il devra alors se retirer du bureau le temps de l'entretien.

La convocation est adressée par courrier simple à l'adresse indiquée sur le dossier de soumission huit jours avant l'entretien.

En cas d'absence du soumissionnaire non justifiée préalablement par écrit, la note minimale de 1/5 est attribuée.

**Les offres non-conformes aux dispositions précitées ne seront pas retenues.**

### **5.c : Réception**

Les offres doivent parvenir sur le site de dématérialisation :

**Avant le lundi 29 aout 2022 - 14 heures - terme de rigueur.**

Toute offre parvenue hors délai sera rejetée.

## ARTICLE 6 - MODALITES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué en fonction des critères suivants notés selon un barème sur 100 points dont la répartition est la suivante :

- Qualité du produit : 40 points
- Qualités techniques et modalités d'organisation de l'entreprise : 10 points
- Conditions d'approvisionnement des produits (développement durable) : 20 points
- Prix : 30 points

**Les notes sont appréciées à 2 décimales après la virgule.**

- Le candidat retenu peut, dans un délai de 10 jours à compter de la notification du marché, choisir de se désister. C'est le candidat le mieux classé en seconde position selon le barème établi dans le règlement de consultation qui est alors retenu.

Chaque candidat devra faire apparaître dans son offre tout renseignement nécessaire à l'analyse de ces critères par le biais du mémoire technique qui a une valeur contractuelle. Sans indication de leur part, les candidats se verront attribuer un minimum de points par critère manquant. (Note minimum : 0.20 points).

**La notation de la qualité** des produits est réalisée sur la base des échantillons fournis sur 40 points. Le candidat qui, sur un lot, obtient la meilleure note qualité  $\leq$  à 40 points se verra attribuer la note maximale. (Soit 40 points).

Les candidats doivent fournir des échantillons à l'appui de leur offre.

- **La note relative aux qualités techniques et modalités des critères organisation de l'entreprise** sera fixées au vu de annexe 5 – fiche de développement durable.
- **La note relative aux conditions d'approvisionnement, de gestion des commandes et développement durable, conditionnements** seront fixées au vu de l'annexe 5.
- **Prix :**

Le critère de prix sera apprécié ainsi : nombre de points maximal pour le candidat ayant proposé le prix le plus bas. La notation pour les concurrents sera établie selon le calcul suivant :

$$\text{Note} = 30 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le candidat concurrent})$$

**Tous les échantillons sont livrés selon les dates prévues à l'annexe n° 2 – de 6h00 à 11h00 délai de rigueur**

Le produit proposé en échantillon (l'indication d'une marque par exemple) constitue un engagement du titulaire à livrer des produits identiques pendant toute la durée d'exécution du marché.

Chaque échantillon est envoyé dans son emballage d'origine permettant d'identifier clairement la marque du produit déposé, sa composition, sa valeur nutritionnelle et son origine. Il doit être fait mention du n° du lot et d'article concerné. Chaque échantillon doit être accompagné de sa fiche technique.

Pour les échantillons concernant les variantes, le n° de lot et d'article sont précisés avec la mention « VARIANTE ».

Il est demandé à chaque candidat de ne fournir que les quantités demandées pour le test (le surplus étant jeté).

En l'absence d'échantillons, la note minimale de 0,20 pour le critère de la qualité est attribuée. Tout échantillon livré après la date limite ou ailleurs que sur le site de test n'est pas testé et noté 0,20. Les échantillons sont gratuits. Aucune facture liée à l'envoi des échantillons n'est honorée par l'administration.

Lorsque sur un lot, le soumissionnaire obtient une note relative à la qualité organoleptique inférieure à la moyenne, soit 20/40, son offre est rejetée.

Les échantillons fournis ne sont ni retournés, ni défrayés, même si l'offre est jugée irrecevable.

Le soumissionnaire (nom, prénom, fonction)	(Cachet de l'entreprise)
Le Proviseur, Jean-Luc BAERT (cachet et signature)	Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)
Fait à Guéret, le	Fait à

Exemple établissement  Exemple entreprise